



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Corrèze

**Annexe 4**

## Procédure de demande de réquisition en recherche de stupéfiants

Le chef d'établissement informe l'IA DASEN et sollicite une intervention en recherche de stupéfiants auprès du référent police/gendarmerie de l'établissement



Le référent police/gendarmerie fait remonter par voie hiérarchique en vue de la saisine du Procureur de la République



Le procureur de la République réquisitionne les services de police/gendarmerie pour mise en œuvre